



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	15
Représentés :	3
Exprimés :	18
OUI :	18
NON :	0
Abst :	0

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2024/62

10 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 5 décembre deux mil vingt-quatre.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent (arrivé à 19h34), Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Bruyère Nathalie (arrivée à 19h34), Calomine Benoît, Crespy Benjamin, Détienne Aurélien, Gaspard Céline (arrivée à 19h28), Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Pagnou Pascal (arrivé à 19h08), Reaully Paola, Sage Pascale

Absents excusés : Auzemery Laurent donne procuration à Bila Laurent, Chauchet Emilie donne procuration à Casimir Catherine, Crouzit Sébastien donne procuration à Calomine Benoît

Absent : Gouzon Jérôme.

Secrétaire de séance : SAGE Pascale

Objet : Contrats d'assurance « Responsabilités / Protection juridique / Protection fonctionnelle / Dommages aux biens / Véhicules à moteur / Auto-collaborateurs »

Compte de notre sinistralité, notre assureur actuel, a augmenté de manière significative nos contrats d'assurance « Dommages/Flotte/mission fleet/protection juridique » à compter de 2025.

De ce fait, une consultation a été faite. SMACL Assurances nous a fait une offre plus intéressante économiquement.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de se positionner sur l'offre à retenir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre la plus intéressante économiquement, à savoir SMACL Assurances, pour les garanties suivantes :

- Responsabilités (*sans franchise hors options*) d'un montant de 3 366,65 €,
 - Protection juridique (*sans franchise*) d'un montant de 610,88 €,
 - Protection fonctionnelle (*sans franchise*) d'un montant de 123,49 €
 - Dommages aux biens (*avec franchise 750 € hors franchises particulières*) d'un montant de 11 577,58 €,
 - Véhicules à moteur (*avec franchises 600 € hors franchises particulières*),
 - Auto-collaborateurs (*sans franchise hors options*) d'un montant de 501,09 €,
- soit un total annuel de 22 238,76 € avec date d'effet au 1^{er} janvier 2025 et autorise Madame la Maire à signer tous les contrats et tous documents administratifs afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 17 décembre 2024

Publication le 17 DEC 2024

Le secrétaire de séance,
Pascale SAGE

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE

le 20 DEC. 2024



DL - BCLI - 2



Madame la Maire,
Béatrice Tricard.